

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le 5 janvier à 17h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 23 décembre 2016 et sous la présidence de monsieur Robert Bredèche, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ussel.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

M. Jean Bilotta qui a donné pouvoir à M. Christophe Arfeuillère
Mme Christine Da Fonseca qui a donné pouvoir à Frédérique Fraysse
Mme Catherine Durand qui a donné pouvoir à Mme Sylvie Prabonneau
Mme Annie Gonzalez qui a donné pouvoir à Mme Nathalie Delcouderc-Juillard
M. Daniel Poigneau qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre Guitard
M. Tony Cornelissen à 18h29 après le 1^{er} tour de scrutin qui a donné pouvoir à M. Marc Ranvier
M. Jean-Marc Bodin à 20h00 après le 2^{ème} tour de scrutin qui a donné pouvoir à M. Jean-Claude Sangoï

M. Daniel Caraminot était excusé et représenté par M. René Lacroix

Mme Fabienne Rougerie est nommée secrétaire de séance.

Premier tour de scrutin

Nombre de membre en exercice = 103 // présents = 98 // pouvoir(s) = 5 // votants = 103

Deuxième tour de scrutin

Nombre de membre en exercice = 103 // présents = 97 // pouvoir(s) = 6 // votants = 103


Troisième tour de scrutin

Nombre de membre en exercice = 103 // présents = 96 // pouvoir(s) = 7 // votants = 103

Certifié exécutoire après transmission en sous-préfecture

À Ussel, le 19/01/17

Le président,



ELECTION DU PRESIDENT

Conformément à l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales, la présidence de séance est assurée par Robert Bredèche, en sa qualité de doyen d'âge du conseil communautaire.

Le secrétariat de séance est assuré par Fabienne Rougerie, en sa qualité de benjamine du conseil communautaire.

Suite à l'installation du nouveau conseil communautaire, Robert Bredèche expose qu'il y a lieu de procéder à l'élection du président de la communauté de communes.

Il rappelle les modalités de déroulement du scrutin pour l'élection du président prévues aux articles L 5211-2, L 5211-9 et L 2122-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Robert Bredèche procède à l'appel à candidatures pour les fonctions de président.

Christophe Arfeuillère, Pierre Coutaud et Stéphanie Gautier présentent leur candidature et en exposent les raisons.

Premier tour de scrutin

Le conseil communautaire procède aux opérations de vote et, après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Candidats : Christophe Arfeuillère, Pierre Coutaud et Stéphanie Gautier

Nombre de votants : 103

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 103

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 103

Majorité absolue : 52

Ont obtenu :

Christophe Arfeuillère : 47 voix

Pierre Chevalier : 10 voix

Pierre Coutaud : 35 voix

Stéphanie Gautier : 11 voix

Deuxième tour de scrutin

Christophe Arfeuillère et Pierre Coutaud maintiennent leur candidature. Stéphanie Gautier retire la sienne.

Le conseil communautaire procède aux opérations de vote et, après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Candidats : Christophe Arfeuillère, Pierre Coutaud

Nombre de votants : 103

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 103

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 103

Majorité absolue : 52

Ont obtenu :

Christophe Arfeuillère : 51 voix

Pierre Chevalier : 3 voix

Pierre Coutaud : 49 voix

19H03 : le président de séance demande une suspension de séance.

19H33 : reprise de la séance

Pierre Coutaud et Christophe Arfeuillère retirent leur candidature.

Stéphanie Gautier et Pierre Chevalier se portent candidats.

Troisième tour de scrutin

Le conseil communautaire procède aux opérations de vote et, après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Candidats : Pierre Chevalier, Stéphanie Gautier

Nombre de votants : 103

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 103

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 12

Nombre de suffrages exprimés : 91

Majorité absolue : 46

Ont obtenu :

Christophe Arfeuillère : 3 voix

Pierre Chevalier : 69 voix

Pierre Coutaud : 1 voix

Stéphanie Gautier : 18 voix

Pierre Chevalier, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé président et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Pour extrait conforme,
À Ussel, le 9 janvier 2017

Le président,
Pierre Chevalier

